

DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2025-079

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA LECTURE PUBLIQUE AUPRES DE LA DRAC PAYS DE LA LOIRE

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

Vu la délibération n°20-05-08 du 25/05/2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°26 «de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour une opération inscrite au plan pluriannuel d'investissement ou pour toute animation portée par la commune » ;

La commune sollicite une subvention d'investissement d'aide à l'équipement des bibliothèques organisées en plateforme au sein d'un réseau, pour l'achat d'un véhicule électrique, auprès de la DRAC Pays de la Loire, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation. La subvention est estimée à 12 800,00 €.

Ci-dessous le plan de financement pour l'acquisition du véhicule :

DEPENSES		RESSOURCES	
Détail dépenses	Montant en Euros (HT)	Nature des concours financiers	Montant en Euros (HT)
Véhicule	32 000,00 €	Département de Maine-et-Loire	11 362,24 €
		DRAC	12 800,00 €
		Commune de Beaupréau-en-Mauges	7 837,76 €
TOTAL	32 000,00 €	TOTAL	32 000,00 €

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - De solliciter une subvention au titre de la dotation générale de décentralisation pour l'aide à l'acquisition d'un véhicule électrique destiné au service lecture publique, estimée à 12 800,00 €.

ARTICLE 2 - De signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

.../...

.../...

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur général des services et le responsable de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Madame le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 23 avril 2025.

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

